Le Syndicat et le SAGE Layon Aubance Louets : objectifs et programme d'actions

Le **Syndicat Layon Aubance Louets est un syndicat mixte formé par les bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et du Petit Louet. Créé le 1er janvier 2016, il concerne 45 communes nouvelles soit environ 120 000 habitants. Le Syndicat a pour mission de participer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. C'est la structure porteuse du** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon Aubance Louets. Le SAGE définit des objectifs à atteindre pour les cours d'eau du territoire (bon état morphologique, biologique et chimique).

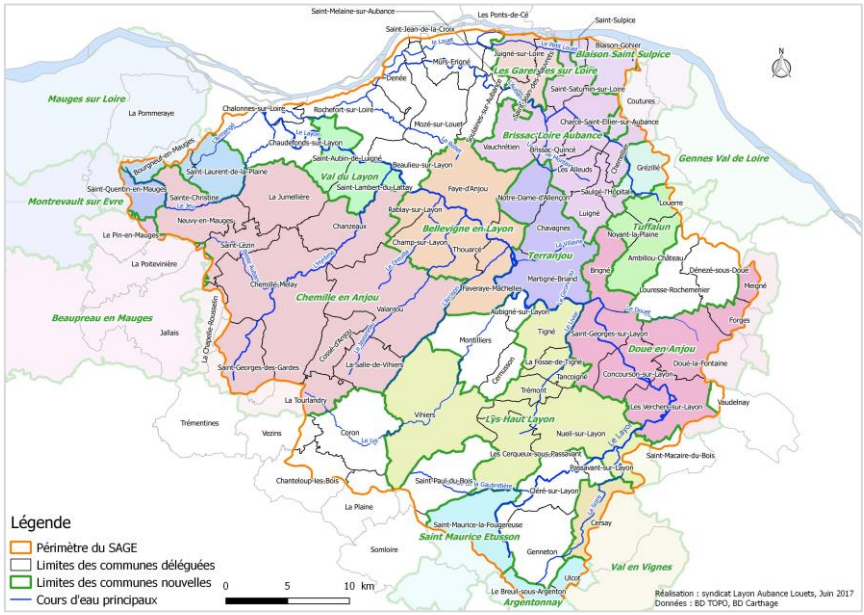

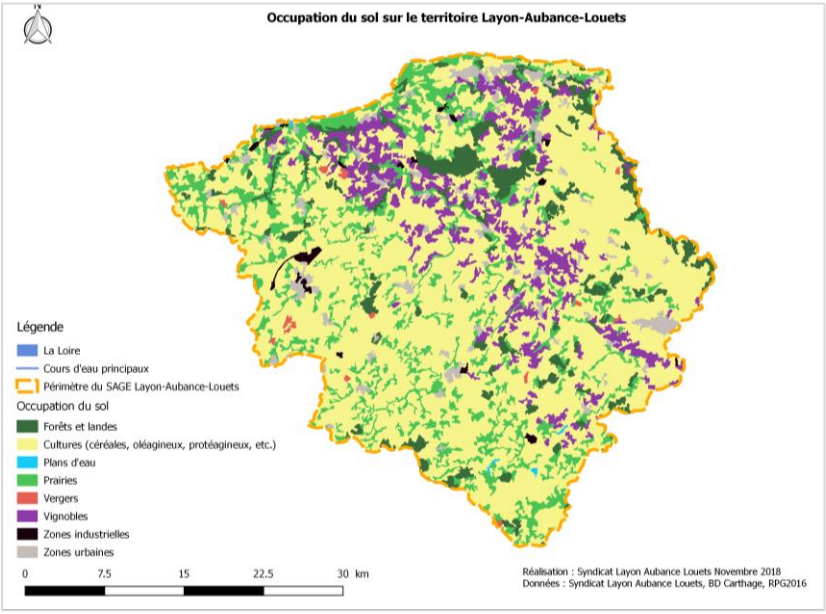

Environ **1 500 exploitations**, soit 100 800 ha de SAU, sont présentes sur le territoire du SAGE. Les **grandes cultures** sont majoritaires à l'**est**. La **viticulture** est présente **le long du Layon et de l'Aubance**. A **l'ouest et au sud**, les exploitations sont majoritairement en **polyculture élevage**. Sur les **bords est et ouest** on trouve aussi des **activités d'arboriculture et de maraîchage.** Enfin, plus localement, des **cultures spécialisées** sont présentes comme les **plantes à parfums, aromatiques et médicinales** sur le secteur de **Chemillé** et les **pépinières en horticulture** sur le secteur de **Doué-la-Fontaine**.

Sur le territoire Layon Aubance Louets, la qualité des eaux est principalement dégradée par le paramètre « pesticides » (majoritairement des herbicides). En effet, bien que la qualité des eaux tende à s'améliorer, la somme des concentrations en pesticides est encore aujourd'hui supérieure aux objectifs du SAGE (1 µg/L en 2018 et 0,5 µg/L en 2027).

Afin de reconquérir la qualité de la ressource en eau du territoire, un programme d'actions a été défini. Il s'est traduit par la signature d'un **Contrat Territorial** (CT) avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et d'un **Contrat Régional de Bassin Versant** (CRBV) avec le Conseil Régional des Pays de la Loire. Ces contrats sont des outils financiers pour accompagner le Syndicat dans la mise en place d'actions concernant les milieux aquatiques, la prévention des inondations, **les pollutions diffuses agricole et viticole**, les pollutions diffuses non agricoles, la gestion quantitative et d'autres actions transversales.

Le **programmes d'actions du volet pollutions diffuses agricoles et viticoles** se décompose en de nombreuses actions individuelles et collectives réalisées auprès des agriculteurs et des viticulteurs avec plusieurs partenaires

Syndicat Layon Aubance Louets
ZA du Léard - Thouarcé • 49 380 BELLEVIGNE-en-LAYON
Tél. 02 41 97 80 80 • Courriel : contact@layonaubancelouets.fr

(Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Association Technique Viticole, Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes du Maine et Loire, Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), les CUMA, etc.). Les actions peuvent aussi être décomposées en des actions permettant la réduction des sources de polluants (nitrates, phosphore, pesticides, particules de sol) et des actions permettant la réduction des transferts de polluants.

Les actions du volet pollutions diffuses agricoles et viticoles (programmation 2020)

Les visites écoutes-conseils

Enquêteur = un technicien d'une structure/organisme de conseil agricole/viticole
Format = un questionnaire rempli lors d'un entretien individuel de 1h environ
Objectifs :

- Mieux connaitre les pratiques sur le territoire et les besoins des agriculteurs/viticulteurs
- Adapter les actions du Syndicat au territoire et aux attentes des acteurs du territoire
- Proposer un accompagnement individuel aux agriculteurs/viticulteurs

La Charte Prescripteurs

La charte de conseil agricole et viticole du SAGE Layon Aubance Louets a été mise à jour le 6 juillet 2018 et signée par **18 structures et organismes de conseil**. L'objet de la charte est d'harmoniser et d'orienter le conseil et les préconisations pour accompagner les agriculteurs et viticulteurs du territoire dans des évolutions de pratiques afin de réduire les risques de pollutions ponctuelles et diffuses par les produits phytosanitaires et ainsi d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau. Concrètement, chaque signataire devra intégrer les enjeux de qualité d'eau dans le conseil auprès des agriculteurs et viticulteurs, promouvoir des pratiques alternatives permettant de réduire ou d'optimiser l'usage des produits phytosanitaires sans toutefois créer d'impasse technique, accompagner les évolutions de pratiques et systèmes agricoles et viticoles, l'engagement dans l'agro-écologie, dans l'agriculture biologique.

En 2020, les conseillers des structures et organismes de conseil ont été formés sur les produits de biocontrôle par l'Institut Français de la Vigne et Arvalis.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Depuis 2015, des MAEC sont ouvertes **dans les bassins versants de l'Aubance, du Layon moyen et du Louet**. En 2020, une partie des engagés de 2015 ont pu prolonger leur MAEC.

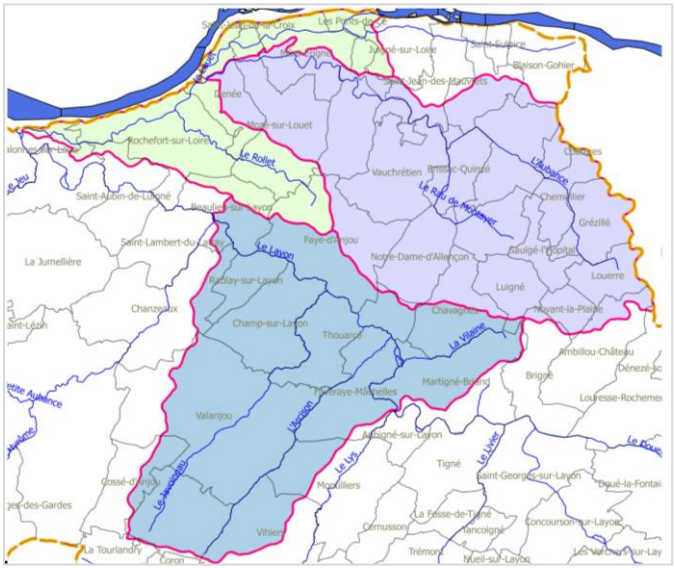

Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant unitaire (€/ha/an)
PL_LAYO_SPM1	**Système polyculture élevage (SPE)- Dominante Elevage - Maintien 60** Maintien des pratiques extensives de gestion de prairies – critères à respecter dès la 1ère année. **Part minimale d'herbe dans SAU de 60% et part de maïs maximum de 22% dans la SFP**	138 € par ha
PL_LAYO_SPM2	**Système polyculture élevage (SPE)- Dominante Elevage - Maintien 65** Maintien des pratiques extensives de gestion de prairies – critères à respecter dès la 1ère année. **Part minimale d'herbe dans SAU de 65% et part de maïs maximum de 18% dans la SFP**	168 € par ha
PL_LAYO_SPE1	**Système polyculture élevage - Dominante Elevage - Evolution 1** Evolution vers des pratiques moins intensives en intrants, améliorant l'autonomie alimentaire de l'exploitation et le développement des surfaces en herbe **Objectif : en année 3 part minimale d'herbe dans SAU de 60% et part de maïs maximum de 22% dans la SFP**	168 € par ha
PL_LAYO_SPE9	**Système polyculture élevage - Dominante Monogastrique** Evolution vers des pratiques moins intensives en intrants et plus autonomes. Seuil d'entrée à 10 UGB/exploitation minimum **Objectif : en année 3 part minimale de légumineuse dans l'assolement de 5% et en année 5 part minimale de légumineuse dans l'assolement de 8%**	195 € par ha

Les journées techniques

Journées maintenues en 2020 :

Efficience et pilotage de l'irrigation – **23/07/2020** à Chemellier
Chambre d'Agriculture – Nicolas PIHEE 02 41 96 77 58 nicolas.pihee@pl.chambagri.fr

Portes ouvertes – Ma ferme en bio (bovins lait), est-ce possible ? – **03/09/2020** à Chemillé en Anjou
CER France, GABB Anjou et Seenovia – Elise PERDRIEAU 02 41 33 66 66 eperdrieau@49.cerfrance.fr

Prolonger la productivité des prairies temporaires – **16/10/2020** au Pin en Mauges
CIVAM – Maureen DE MEY 02 41 39 48 75 maureen.demey@civam.org

Bien préparer son chantier d'agroforesterie – **21 octobre 2020** à Chemillé
Mission bocage – Yves GABORY 06 26 40 75 45 y-gabory@missionbocage.fr

Journées reportées en 2021 en raison du COVID 19 :

Conserver une haie productive – Valorisation de la haie – Haies et réseaux aériens
Mission bocage – Cécile PORTIER 07 71 03 66 87 c-portier@missionbocage.fr

Entretien des haies de bord de route et gestion de mares
EDEN Laurent Tertrais 02 41 77 07 59 ltertrais@eden49.com

Soirée conversion, rencontre entre producteurs bio ou intéressés par le bio
GABB Anjou – Marion ROHRBACHER 02 41 37 19 39 mrohrbachergabbanjou@orange.fr

Désherbage mécanique sur cultures de printemps
Chambre d'Agriculture et UDCUMA – Elisabeth COCAUD 02 41 96 75 41 elisabeth.cocaud@pl.chambagri.fr

Associations de culture et tri des cultures
UDCUMA et Chambre d'Agriculture – Marie VRIGNAUD 02 43 67 36 66 marie.vrignaud@cuma.fr

La biodiversité comme gestion alternative des ravageurs
ATV49 – Guillaume GASTALDI 02 49 18 78 13 guillaume.gastaldi@pl.chambagri.fr

L'agroforesterie en viticulture
ATV49 – Guillaume GASTALDI 02 49 18 78 13 guillaume.gastaldi@pl.chambagri.fr

Utilisation des extraits végétaux en bio
ATV49 – Guillaume GASTALDI 02 49 18 78 13 guillaume.gastaldi@pl.chambagri.fr

Travail du sol en viticulture – Du tracteur au cheval
GABB Anjou – Marion ROHRBACHER 02 41 37 19 39 mrohrbachergabbanjou@orange.fr

Les dates et lieux des journées techniques sont aussi consultables sur le site internet du Syndicat : https://layonaubancelouets.fr/project/les-journees-techniques-agri-viti/

Les groupes d'échanges

Vous trouverez ci-dessous la liste (non exhaustive) des groupes existants sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets. Nous vous invitons à prendre contact avec les structures animant les groupes qui vous intéressent.

Financés via le programme d'actions du Syndicat :

Groupe vers de grappe en appellation Chaume et Quart de Chaume
ATV49 – Guillaume GASTALDI 02 49 18 78 13 guillaume.gastaldi@pl.chambagri.fr

Groupe viticulture biologique
ATV49 – Guillaume GASTALDI 02 49 18 78 13 guillaume.gastaldi@pl.chambagri.fr

Groupe Grandes cultures – Association de cultures pérennes - Réduction du travail du sol
CER France 49 – Cédric LIOTON 06 66 53 83 45 clioton@49.cerfrance.fr

Les autres groupes (DEPHY, Ferme 30 000)

La liste complète des groupes et les contacts des animateurs est consultable ici : https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/ecophyto/dephy-30-000-pour-experimenter/

La plantation de haies et l'agroforesterie

La plantation de haies bocagères (conseil, plants, paillage, protection) fait l'objet d'une convention signée entre le Syndicat Layon Aubance Louets et vous-même. Elle est financée par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire (50% du HT), le Conseil Régional des Pays de la Loire (30% du HT), et vous-même (20% du HT + TVA).

Nous vous invitons à prendre contact avec la structure pouvant vous accompagner dans votre projet pour vous inscrire à la prochaine campagne de plantation de haie (**avant le 15/09/2021**).

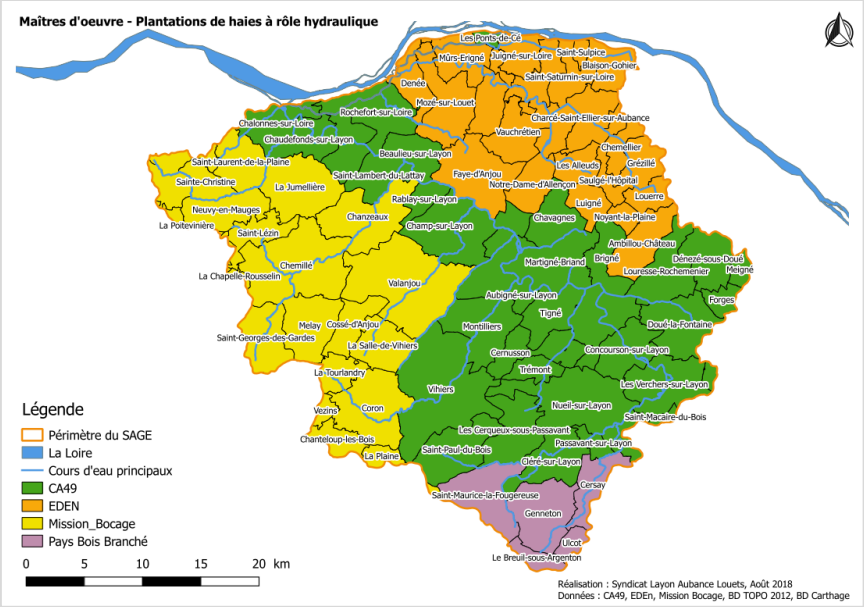

Ces structures peuvent aussi vous accompagner dans vos **projets agroforestiers**.

Contacts :

Association EDEN (Aubance, Louet et Petit Louet)
Laurent TERTRAIS 06 60 89 08 29 l.tertrais@eden49.com

Association Bocage Pays Branché (Layon - Deux Sèvres)
Mathilde BENETREAU 05 49 81 19 04 technicien@bocagepaysbranche.fr

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (Layon hors Mauges)
Armelle VINET 06 26 64 30 50 armelle.vinet@chambagri.fr

Mission Bocage (Layon – Mauges)
Yves GABORY 06 26 40 75 45 y-gabory@missionbocage.fr

Les diagnostics de conversion à l'agriculture biologique

Sur le territoire Layon-Aubance-Louets, quatre structures peuvent vous accompagner pour ce projet. Nous vous invitons à prendre contact avec l'une de ces structures pour discuter des modalités de réalisation d'un diagnostic de conversion à l'agriculture biologique.

Contacts :

Groupement des Agriculteurs Bio et Biodynamistes du Maine et Loire
Adrien LISEE 02 41 37 19 39 aliseegabbanjou@orange.fr

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Élisabeth COCAUD 02 41 96 75 41 elisabeth.cocaud@pl.chambagri.fr

Actis environnement (anciennement CER France)
David CHARMET 02 41 33 66 66 dcharmey@49.cerfrance.fr

Seenovia (anciennement Elevage Conseil Loire Anjou)
Evelyne GARAUD 06 25 14 54 00 evelyne.garaud@seenovia.fr